



Liquidation judiciaire manque de tresorie

Par **Jarod28**, le **14/10/2014** à **00:11**

Bjr,
Peut on attaquer mon entreprise
Pour mauvaise gestion. Car la boîte a
Coulé pour manque de tresorie, alors qu'on
Avait beaucoup de commande en cours (5
Ans) de contrats. Quel recours peut on avoir
Vu que le patron menait la belle vie et se
Souciait peu de nous.

Par **moisse**, le **14/10/2014** à **09:15**

Bonjour,
Beaucoup d'entreprises ont déposé leur bilan, avec un carnet de commandes plein et en réalisant des bénéfices.
La trésorerie c'est l'argent liquide qui permet de payer les salaires et les fournisseurs.
Il suffit que des rentrées d'argent soient différées pour mille raisons, pour que l'entreprise ne dispose pas d'assez de fonds pour payer le personnel ou respecter les traites à la banque.
Quant à votre patron insouciant, il ne doit pas l'être tant que cela pour avoir constitué un carnet de commandes plein.
S'il existe des doutes d'abus de bien sociaux ou de gestion frisant la banqueroute, d'actes délictueux, le mandataire nommé par le tribunal de commerce se chargera d'en aviser le procureur de la république.
Enfin les créanciers ne sont pas aveugles, s'ils ont un espoir de se rattraper sur le patrimoine personnel de l'entrepreneur ils ne se gêneront pas.

Avoir le sentiment que cette fin aurait pu être évitée ne permet pas de qualifier ce sinistre de délit pénal.